Fondation Clair Bois
Conseil de Fondation
Rte de la Galaise 17a - 1228 Plan-les-Ouates
Tél. : 022 884 38 95
pr@clairbois.ch
www.clairbois.ch

**Aux représentants légaux, collaborateurs,
et partenaires de la Fondation**

Plan les Ouates, le 12 décembre 2023

Madame,
Monsieur,

A l'heure où une nouvelle année se termine, je viens vous adresser mes vœux et ceux du Conseil de fondation pour de très belles fêtes de fin d'année et pour une année 2024 pleine de joie.

Cette année a été marquée par bien des événements. Les quelques 530 collaborateurs et collaboratrices de Clair Bois (en EPT) ont fourni plus de 50'000 journées d'accompagnement et plus de 100'000 heures de travail adapté à près de 300 bénéficiaires de prestations. Ils et elles font, à tous les niveaux, un travail remarquable.

En octobre, Clair Bois a vu la certification de son système qualité renouvelée par l'organisme de contrôle, qui a émis à cette occasion un rapport élogieux.

Et après novembre qui a vu la soirée du Comité d'action présenter le court métrage « Ensemble » (disponible aujourd'hui sur clairbois.ch) et en avant-première le magnifique film « La tresse » de Laeticia Colombani, décembre a été le moment du lancement d'« Éclairages », le nouveau journal officiel de la Fondation. Un trimestriel qui se décline en version papier et en version digitale et qui est réalisé par les collaborateurs en emploi adapté, les apprentis et les bénéficiaires de prestations.

A la mi-décembre ont lieu les traditionnelles célébrations de fin d'année des pôles, et pour le Conseil de fondation une importante séance consacrée au toujours délicat exercice budgétaire, aux projets en cours, au renforcement du Conseil et à la place des familles dans les structures futures de notre organisation, un sujet qui sera appelé à se préciser et à se développer dans les mois à venir. Nous sommes d'ores et déjà heureux d'annoncer l'arrivée au Conseil de Fondation du Prof. Arnaud Perrier, personnalité connue et reconnue dans le domaine de la santé et du handicap.

Mais il me faut aussi relever les événements moins positifs. En novembre, vous l'avez vu, un groupe de familles de résidents actuels ou passés du Pôle Adultes, après avoir sollicité à de multiples reprises le Conseil de fondation, le Département de la Cohésion Sociale et ses services puis une trentaine de députés au Grand Conseil, a invité la presse pour élever des réclamations concernant la gestion de Clair Bois et la manière dont celle-ci accueille celles et ceux dont l'accompagnement lui est confié.

Mettant en exergue quelques exemples individuels, pour la plupart connus et traités de longue date, ils ont pu être compris par la presse comme évoquant des situations générales voire systémiques.

./..

Une telle interprétation ne serait pas acceptable, et serait de nature à causer l'inquiétude des nombreuses autres familles, avec lesquelles Clair Bois entretient des relations paisibles et constructives. Elle serait aussi peu respectueuse du personnel de la Fondation qui, du terrain à la Direction, effectue un travail admirable.

Notre Directeur général Pierre Coucourde a répondu dans la presse écrite et sur le plateau de Léman Bleu. Nous avons évidemment tenu informé en continu le Département de la Cohésion Sociale, autorité « de tutelle » à qui nous avons à nouveau fourni nos réponses détaillées aux questions à nouveau posées par les conférenciers. Je n'y reviens donc pas.

Alors oui, sur le nombre, il y a eu des erreurs, des accompagnements insuffisants, soit objectivement soit subjectivement, de l'avis de qui souhaiterait toujours plus – un souhait bien naturel et que nous respectons. Mais les contrôles effectués par les organismes compétents comme la position de la très grande majorité des familles tendent à montrer que Clair Bois continue de s'améliorer.

Les ateliers de suivi de l'enquête Satiscan se poursuivent, et continueront en début d'année prochaine, avec une séance programmée le 25 janvier 2024. Préalablement à cela, les réunions régulières avec les parents ont été tenues en octobre, avec une réjouissante participation des familles et des personnes accompagnées.

Après une première inspection inopinée en 2022, Clair Bois a fait l'objet entre mai et novembre 2023 de deux nouveaux contrôles non annoncés du GRESI (Groupe risque pour l'état de santé et inspectorat, un organe de contrôle du Service du Médecin Cantonal), dont les rapports ont été à chaque fois plus positifs.

Et j'attends avec sérénité les contrôles du futur SCOPSE (pendant socio-éducatif du GRESI), et pourquoi pas de l'autorité de surveillance des fondations, voire de la Cour des comptes, tous deux compétents pour nous contrôler et dont les audits sont toujours l'occasion de trouver des pistes d'amélioration.

Que ce courrier de fin d'année soit pour moi l'occasion de dire à toutes celles et tous ceux qui font Clair Bois ma confiance et ma reconnaissance et celles du Conseil.

Horace Gautier
Président du Conseil de fondation